



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

structures gouvernementales

Question écrite n° 18481

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les souhaits exprimés par l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC) quant aux conditions de réforme du département ministériel des anciens combattants. L'UFAC souligne l'importance de disposer, pour la gestion des droits moraux et matériels des anciens combattants, de structures fortes et durables, et propose une harmonisation de l'administration des anciens combattants avec celle de la défense nationale. Elle s'oppose à toute volonté visant à intégrer les structures du département ministériel des anciens combattants et de l'ONAC à celles du ministère du travail et de la solidarité. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants tient à rassurer l'honorable parlementaire : il n'est pas envisagé de mesure du type de celle évoquée dans la présente question écrite. En revanche, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants précise qu'il a constitué un groupe de travail formé de présidents d'associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, qui réfléchit à ses côtés aux évolutions que devraient connaître le département ministériel des anciens combattants pour assurer, ces prochaines années, dans sa plénitude le droit à réparation. Ce groupe de travail, dans lequel la Fédération évoquée par l'honorable parlementaire est, bien entendu, représentée, en conclusion de la première phase de ses travaux, a proposé une harmonisation plus poussée entre l'administration des anciens combattants et celle de la défense. Cette voie lui apparaît être la seule qui permette à la fois l'affirmation de la spécificité française du monde combattant, le respect intégral du droit à réparation et le développement de la participation des anciens combattants au devoir de mémoire et à l'enseignement des valeurs civiques de la République française. Lors d'une entrevue qui a lieu le 13 juillet dernier, le ministre de la défense s'est déclaré favorable à ses orientations. Il a invité le groupe de travail à poursuivre et approfondir sa réflexion sur les mesures concrètes qui pourraient être arrêtées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18481

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4655

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5288